

LEROUX Henri

21 ans

Né le 24 décembre 1938 à Bosgouet Domicilié à Bourg-Achard Ouvrier agricole Célibataire

et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord avec

Mort pour la France

1960



Deuxième d'une fratrie de six enfants, Henri Leroux est ouvrier agricole dans une ferme de la région quand il participe, en septembre 1958, aux opérations de sélection.

Le 5 janvier 1959, il est appelé à l'activité militaire. Affecté au 9e régiment de chasseurs parachutistes, il embarque après six mois de classe pour l'Algérie. Le 22 juin 1960, il arrive à Bône et rejoint son unité à la frontière algéro-tunisienne.

Le 1er juillet, libéré de ses obligations légales, il est maintenu sous les drapeaux en raison de la loi du 31 mars 1928¹.

En septembre, il revient en permission au moment de la foire de Bourg-Achard. Il en profite pour revoir sa fiancée Yvonne, ses parents et amis. Le 28 septembre, il repart en Algérie à bord du Kairouan².

Le 11 octobre, quinze jours après son retour de permission, la 4e section de la 3e compagnie du 9º régiment de chasseurs parachutistes est engagée avec plusieurs régiments dans une opération de ratissage de grande envergure dans la région de Batna. Dès le début de l'opération, Henri Leroux est mortellement blessé. Le deuxième fils du comte de Paris, François d'Orléans, sous-lieutenant du 7e bataillon de chasseurs alpins décède dans la même opération3.

Les obsèques religieuses d'Henri Leroux sont célébrées le 1er décembre, en l'église Saint-Lô de Bourg-Achard.

Il repose au cimetière de Bourg-Achard.

Inscrit sur le monument aux morts de Bourg-Achard.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Chargeur à l'arme automatique depuis plus d'un an, participe avec beaucoup de dynamisme à toutes les opérations menées par son unité. Le 11 octobre 1960, alors qu'il venait de prendre les fonctions de tireur, a eu une conduite particulièrement brillante lors du combat du diebel Mahmel (zone Sud-Constantinois).

Dans un terrain très difficile, sous le feu violent d'un adversaire solidement retranché, a permis, par ses mises en batterie judicieuses et ses tirs efficaces, la progression des grenadiers-voltigeurs jusqu'au contact des armes. A été mortellement atteint alors qu'il ajustait un tir de neutralisation pour permettre l'évacuation d'un voltigeur blessé⁴. »

SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 58-270-00632,

² Carte postale fournie par la famille.

Renseignement fourni par la famille.

^{128 &}lt;sup>4</sup> SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, décret du 25 janvier 1961 publié au JO le 31 janvier 1961.